

## Enquête nationale sur les besoins relatifs aux infrastructures géodésiques

### Constat

Notre territoire est équipé de près d'un millier de stations GNSS et de plusieurs centaines de milliers de points matérialisés, dont l'entretien repose sur l'activité économique et les missions d'opérateurs privés, d'entreprises publiques, de collectivités locales et d'organismes publics.

Cet équipement du territoire assure à un ensemble d'usagers la capacité de positionner leurs travaux en coordonnées légales, et de suivre dans le temps l'évolution de ces positions.

Pour garantir l'accès aux coordonnées légales, l'Institut national de l'information géographique et forestière (l'IGN) entretient une partie de ces infrastructures et assure la diffusion des informations associées.

### Des usages très variés

Ces infrastructures viennent à l'appui de nombreuses activités : aménagement du territoire, ressources, prévention des risques, services de géolocalisation, recherche scientifique... Leur pérennité permet de suivre les évolutions du territoire sur le long terme. Les signaux GNSS contribuent par ailleurs également à des usages indirects comme la prévision météorologique ou l'étude de l'évolution du climat.

### Optimiser le service rendu

L'entretien de ces infrastructures représente une charge notable pour la société. L'investissement consenti doit répondre à un besoin qui évolue au cours du temps, et appelle à rechercher le bon compromis entre l'actualité de l'information, la disponibilité de la donnée, la distance à la référence la plus proche, l'exactitude de l'accès à la coordonnée légale.

Une enquête nationale sur l'usage de ces infrastructures permettra d'**orienter les efforts de l'État** en fonction des besoins et d'identifier de nouvelles **possibilités de mutualisation** entre les acteurs, afin d'**optimiser le service rendu** à l'ensemble des usagers.

### Les infrastructures géodésiques



#### Un ensemble de points matérialisés

Des points identifiés et accessibles de coordonnées connues dans le référentiel légal, matérialisés par un repère ou un équipement (station GNSS par exemple), pouvant être qualifiés par une valeur de référence de la pesanteur :

- Position 3D : Stations GNSS, bornes géodésiques, repères au sol ;
- Altitudes : repères de nivellement, repères au sol
- Gravimétrie : repères au sol.

#### Utilité :

- Accès à la coordonnée légale ou la valeur de la pesanteur par mesure relative au repère ;
- Contrôle de l'exactitude d'un appareil de géolocalisation ;
- Suivi des évolutions par détermination successive des coordonnées du point.

